

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 047-2024

SÉANCE DU 19 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 25

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le 11 juin deux mille vingt-quatre.

Présents : MAUGAN Claude, PRUGNIÈRES Anne-Cécile, COUDERT Éric, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, HEURTEBISE Serge, CLAUSE Patrick, BERBUDEAU Éric, URBANI Sébastien, LE GOFF Magalie, GIRARD Jean-Pierre, ROUSSEAU Étienne, TRÉVIEN Sonia, VEILLON Dominique, MANCA Isabelle, VIOLLEAU Sébastien, PAYET Patrice, BICHON Angélique, LÉBOUC Patricia, BOCCARD Bruno.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : ROUSSELLE Jean-Noël (MAUGAN Claude), CUVILLIER Armelle (COUDERT Éric), MORIN Delphine (LE GOFF Magalie), ROBIN Séverine, MOREAU Karine (URBANI Sébastien), SEUGNET Leïla (BICHON Angélique), DUPONT Bertrand.

Secrétaire de séance : HEURTEBISE Serge

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES

Considérant la nécessité de compléter les commissions communales ci-dessous, suite à la démission de Monsieur Michel GAILLOT de ses fonctions de conseiller municipal ;

Commission Affaires Communautaires :

Président : Claude MAUGAN

Vice-Président : Armelle CUVILLIER

Membres : Sébastien URBANI, Etienne ROUSSEAU, Patrice PAYET et 1 place à pourvoir

Commission Solidarités et lien social :

Président : Claude MAUGAN

Vice-Président : place à pourvoir

Membres : Karine MOREAU, Sonia TREVIEN, Séverine ROBIN et Patricia LÉBOUC

Actions culturelles, sportives et vie associative :

Président : Claude MAUGAN

Vice-Président : Stéphanie GUEVEL

Membres : Karine MOREAU, place à pourvoir, Isabelle MANCA et Patricia LÉBOUC

La Présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publicité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers 15, rue Blossac 86000 POITIERS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

AR Prefecture

017-211701461-20240619-D047_2024-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

Commission Agricole (extramunicipale) :

Président : Claude MAUGAN

Vice-Président : Arnaud DAUTRICOURT

Membres : Delphine MORIN, Éric COUDERT, Etienne ROUSSEAU et 1 place à pourvoir

Après un appel à candidatures pour les différentes commissions, il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'élire Monsieur Bruno BOCCARD nouveau membre à la Commission Affaires Communautaires,
- d'élire Monsieur Serge HEURTEBISE Vice-Président à la Commission Solidarités et Lien Social,
- d'élire Monsieur Bruno BOCCARD nouveau membre à l'Actions Culturelles, Sportives et Vie Associative,
- d'élire Monsieur Bruno BOCCARD nouveau membre à la Commission Agricole (extramunicipale).

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 19/06/2024

Le Maire,

Claude MAUGAN



Le secrétaire de séance,

Serge HEURTEBISE

Affiché le

Publiée le : **26 JUIN 2024**

La Présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publicité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers 15, rue Blossac 86000 POITIERS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois